



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, TENUE À LA SALLE
WILLIE-CYR DU CENTRE DONALD-THIBEAULT, LE MARDI 19 FÉVRIER
2019 À 19h00.**

Sont présents :

M. Serge Lestage, maire suppléant	siège n° : 4
M. Jean-Guy Carrier, conseiller	siège n° : 1
M. Magella St-Louis, conseiller	siège n° : 2
M ^{me} Nancy Charpentier, conseillère	siège n° : 3
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M ^{me} Line Larouche, conseillère :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le secrétaire-trésorier constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h01, 20 personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 ainsi que des séances extraordinaires des 23 et 28 janvier 2019.
3. CONSEIL MUNICIPAL
 - 3.1. Communication du maire suppléant et suivi des conseillers;
4. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 4.1. Dépôt de la correspondance
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG;
 - 5.2. Embauche madame Annie Deroy;
 - 5.3. Acceptation et autorisation de signature de signature convention collective 2017-2023 des employés de la municipalité de Baie-Trinité;
 - 5.4. Aide financière du Ministère des Affaires Municipales – Support à l'administration municipale (2017-2018) - Trop payé- Remboursement à la MRC des Sept-Rivières
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. Acceptation du rapport d'activité en prévention des incendies;
 - 6.2. Mandat de négociation d'une entente en protection incendie avec la ville de Baie-Comeau;
 - 6.3. Autorisation de signature protocole d'entente en protection incendie entre les municipalités de Baie-Trinité, Franquelin et Godbout
7. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 7.1.
8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1.
9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1.
11. VARIA

FLSC



- 11.1. Centre National des Naufrages du Saint-Laurent – demande à Revenu Québec
- 11.2. _____
- 11.3. _____
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12.1. _____
- 12.2. _____
- 12.3. _____
13. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-02-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Serge Lestage,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Line Larouche

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-02 LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019 AINSI QUE DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 23 ET 28 JANVIER 2019

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance des procès- verbaux de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 ainsi que des séances extraordinaires des 23 et 28 janvier 2019, et ce, au moins 24 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Magella St-Louis

QUE les procès- verbaux de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 ainsi que des séances extraordinaires des 23 et 28 janvier 2019 soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET SUIVI DES CONSEILLERS

M. Serge Lestage, maire suppléant siège n° : 4

- Ventes pour taxes 2017 et moins.
Il reste 9 dossiers totalisant 15 088,80\$, incluant le Centre des naufrages qui mobilise 6 349,89\$ sur cette somme. La vente finale aura lieu incessamment.
- Dépôt de la faillite (Almassa). Celle-ci nous doit 49 572.20\$ (incluant 2019)

M. Lee a procédé à l'inscription de la Municipalité au premier rang garantie au syndic de faillite.

- Vente pour taxes 2018. La liste sera déposée à la MRC le vendredi 15 mars. 28 dossiers sont en retard. Veuillez régler ou prendre un rendez-vous avec M. Lee pour négocier une entente.
- D'ici 10 jours, la niveleuse passera avec le souffleur pour gratter en profondeur et élargir les rues. Un bris de la boîte de transfert du souffleur occasionne cette lacune. La réparation, sous garantie, est en cours chez J. A. Larue à Québec.
- Rappel à propos de la neige sur les toitures. Il est important de décharger les toits, pour la sécurité de tous.

FL SL



- Inspecteur municipal : À moins d'avis contraire, il est au bureau les mercredis et jeudis de chaque semaine. Prévoyez vos travaux de ce printemps et envoyez vos demandes avant la belle saison, afin de ne pas recevoir vos permis en retard. Le formulaire de demande de permis est disponible au bureau municipal et sur le site de la Municipalité : www.baie-trinite.quebec.

M. Jean-Guy Carrier, conseiller siège n° : 1

Le système de chauffage électrique du garage rue Monique a brisé. Il est remplacé par y système au propane. On prévoit une économie de 1 200\$/an.

M^{me} Line Larouche, conseillère : siège n° : 6

Annonce la tenue d'une journée sportive pour les jeunes de la municipalité. Elle aura lieu le 9 mars.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Tourisme Côte-Nord : Nous invite au Grand Gala du mérite 2019 de Tourisme Côte-Nord le 9 mai 2019;

L'Association Épilepsie Côte-Nord Inc. : Nous demande de proclamer mars mois national de sensibilisation à l'épilepsie et sollicite pour un don;

MRC Manicouagan : Nous informe que notre quote-part dans la dette à long terme de la MRC pour 2018 est de 0\$;

La Mutuelle des municipalités du Québec : Annonce qu'elle effectuera des ristournes de 3 000 000\$ à ses membres, mais que notre municipalité n'y a pas droit cette année;

Madame Lisons Lefrançois : Remercie tous les bénévoles et commanditaires pour l'activité de Noël tenue le 16 décembre 2018.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Nous informe que le règlement 2018-11 portant sur l'utilisation des soldes disponible au règlement 2011-01 a été accepté.

2019-02-03 LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 13 février 2019 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Charpentier

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 13 février 2019, au montant de 83 044.97\$ et d'autoriser le paiement;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FL SL



2019-02-04 EMBAUCHE DE MADAME ANNIE DEROY

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité désirait se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE dans une correspondance du 25 janvier 2019 du centre d'urgence 9-1-1 du Québec, la municipalité était informée de son acceptation au volet un, signifiant une aide financière de 4 500\$ pour le projet,

ATTENDU QUE la personne la plus qualifiée pour mener à bien ce projet est M. René Poulin qui est déjà à l'emploi de la municipalité de Baie-Trinité;

ATTENDU QU'il a lieu de réaffecter M. Poulin pour la durée du projet, soit un total de 230 heures;

ATTENDU QUE la réaffectation de M. Poulin engendrera un manque de disponibilité au poste d'adjoint administratif;

ATTENDU QUE Madame Annie Deroys a déjà occupé le poste d'adjointe administrative pour la municipalité de Baie-Trinité et qu'elle est disponible;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Larouche

QUE la municipalité de Baie-Trinité demande à la Commission Municipale du Québec l'embauche de madame Annie Deroys pour un contrat à durée déterminée, soit entre 20 et 24 heures par semaine; pour un total de 230 heures afin d'agir à titre d'adjointe administrative, remplaçant M. René Poulin qui sera affecté au projet de préparation aux sinistres;

QUE les conditions salariales et d'embauche soient en vertu de la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-05 ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2017-2023 DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ

ATTENDU QUE la convention collective des employés de la Municipalité de Baie-Trinité a pris fin le 1^{er} juillet 2017;

ATTENDU QUE parties se sont rencontrés à deux reprises en janvier 2019 afin de convenir ensemble d'une nouvelle convention collective à intervenir avec les employés municipaux;

ATTENDU QU'il y a eu un accord de principe entre la municipalité et ses employés pour une convention collective démarrant rétroactivement au 1^{er} juillet 2017 pour une période de 6 ans, soit jusqu'au 30 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

QUE la Municipalité de Baie-Trinité autorise le maire suppléant, monsieur Serge Lestage et le directeur général, M. Frédérick Lee à signer la nouvelle convention collective ainsi que tous documents qui s'y rattachent;

DEMANDE à la Commission Municipale du Québec d'approuver ladite convention ainsi que les documents qui s'y rattachent.

FLSC



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-06 AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES – SUPPORT À L'ADMINISTRATION MUNICIPALE (2017-2018) – TROP PAYÉ – REMBOURSEMENT À LA MRC DES SEPT-RIVIÈRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité a bénéficié d'une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, en guise d'aide financière exceptionnelle à l'administration municipale;

ATTENDU QUE cette aide financière a été administrée par la MRC des Sept-Rivières;

ATTENDU QU'il appert que le ministère a versé une somme en trop au montant de 6 905,00\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger cette erreur;

ATTENDU QU'il est proposé à la Municipalité d'assumer le paiement de la moitié de cette somme et qu'il y a lieu d'y donner suite;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Carrier

DE PAYER la somme de 3,452.50\$ à la MRC des Sept-Rivières et d'autoriser le maire suppléant M. Serge Lestage et le directeur général M. Frédérick Lee à signer le chèque pour et au nom de la Municipalité de Baie-Trinité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-07 ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ EN PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT que la Ville de Baie-Comeau via son service incendie nous a fait parvenir le rapport d'activités 2018 pour la municipalité de Baie-Trinité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Magella St-Louis

D'accepter le rapport d'activités 2018 pour la Municipalité de Baie-Trinité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-02-08 MANDAT DE NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE EN PROTECTION INCENDIE AVEC LA VILLE DE BAIE-COMEAU

ATTENDU QUE le service incendie de la Municipalité compte uniquement des pompiers volontaires et aucun officier;

ATTENDU QUE la Ville de Baie-Comeau accepte de fournir du support lié au combat des incendies et à la prévention;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2019 la Ville de Baie-Comeau nous a fait parvenir une proposition pour le renouvellement de l'entente actuelle;

ATTENDU QU'il y a lieu de négocier avec la Ville de Baie-Comeau les termes de la nouvelle entente;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Charpentier

FLSL



QUE la Municipalité de Baie-Trinité mandate le maire suppléant, M. Serge Lestage et le directeur général, M. Frédérick Lee à négocier avec la Ville de Baie-Comeau le contenu de la nouvelle entente à intervenir au sujet de la protection en incendie;

QUE le contenu de cette nouvelle entente soit approuvé par la Municipalité de Baie-Trinité lors d'une séance ultérieure.

ADDOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-09 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE EN PROTECTION INCENDIE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE BAIE-TRINITÉ, FRANQUELIN ET GODBOUT

ATTENDU QUE les municipalités de Baie-Trinité, Franquelin et Godbout désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code Municipal du Québec pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE l'entente porte sur la fourniture d'un camion-citerne pour la protection contre les incendies qui desservira les trois municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité de Godbout est celle qui fournit le camion-citerne et les accessoires qui s'y trouvent;

ATTENDU QUE les charges mensuelles nettes sont de 2 992.15\$ séparées également entre les trois municipalités soit 997.38\$ mensuel par partie lié à l'entente;

ATTENDU QUE les charges sont rétroactives au 1^{er} janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Line Larouche

QUE le conseil de la Municipalité de Baie-Trinité accepte le projet d'entente devant intervenir avec les municipalités de Godbout et de Franquelin, relativement à l'utilisation d'un camion-citerne et ses accessoires, loués par la Municipalité de Godbout, selon les termes prévus dans la résolution numéro 2019-13, adoptée par le conseil de cette dernière lors de sa séance du 14 janvier 2019;

QUE le conseil accepte de payer sa part des charges mensuelles de location du véhicule, au montant de 997,38\$, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2019, de même que les accessoires de ce camion que les parties auront convenus ensemble, conformément à ladite entente;

QUE le conseil autorise le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Baie-Trinité.

IL EST AUSSI ENTENDU que la tarification applicable aux frais d'intervention autres que l'utilisation du camion-citerne demeure celle prévue à l'article 7 et aux annexes 1 et 2 du Protocole d'entraide automatique, intervenu entre les municipalités de Godbout et de Baie-Trinité les 28 novembre et 14 décembre 2017, moyennant les adaptations nécessaires, et ce, jusqu'à la conclusion d'une nouvelle entente de tarification à intervenir entre les parties

VARIA

2019-02-10 CENTRE NATIONAL DES NAUFRAGES DU SAINT-LAURENT – DEMANDE À REVENU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Centre National des Naufrages du Saint-Laurent est en défaut de paiement de taxes envers la municipalité de Baie-Trinité pour sa propriété sise au 27 Route 138 à Baie-Trinité;

FLSC



ATTENDU QUE l'organisme a été radié d'office par le Registraire des entreprises;

ATTENDU QUE l'immeuble de l'organisme est sous la saisie de Revenu Québec;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'effectuer les démarches nécessaires pour consolider la réclamation de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Charpentier

QUE la municipalité de Baie-Trinité demande à Revenu Québec d'acquérir le bâtiment sis au 27 Route 138 à Baie-Trinité pour la somme nominale d'un (1) dollar;

QUE la municipalité de Baie-Trinité mandate et autorise le directeur général monsieur Frédérick Lee à signer tous documents appropriés pour effectuer cette demande, de même qu'à payer tous les frais inhérents au traitement de celle-ci.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Georges Gagnon : Nous demande si nous allons installer le peigne lors de l'utilisation prochaine de la niveleuse;

Monsieur Yvan Chouinard : S'interroge si le MAMH a approuvé le règlement 2018-11 en fonction du règlement 2011-01 sur l'eau potable;

Monsieur Robert Bouchard : Nous fait part que le lien sur notre site internet pour le site de géomatique ne fonctionne pas;

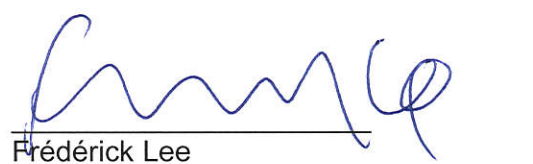
Monsieur Robert Bouchard : Nous souligne que plusieurs documents sont manquants sur notre site internet tel les ordres du jour des séances.

2019-02-11 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

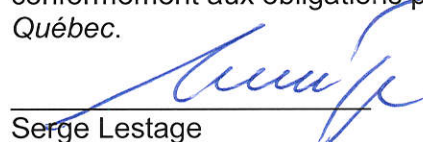
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Magella St-Louis

DE lever l'assemblés il est 19h28


Serge Lestage
Maire suppléant


Frédérick Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.


Serge Lestage

FL